

Hautes-Alpes : randonneurs attaqués par des chiens, un éleveur condamné à une amende

Un éleveur ovin de Ceillac (Queyras) a été condamné lundi pour blessures involontaires par le tribunal correctionnel de Gap. Ses chiens avaient mordu des randonneurs lors de l'été 2021 dans les Hautes-Alpes.

Publié le 18/10/2021 à 15h51 Mis à jour le 18/10/2021 à 16h17



Une aide proposée par l'État pour lutter contre les attaques de loup. Mais pour Jean-Marc Garnier, un éleveur ovin de Ceillac dans le Queyras, cette aide s'est révélé poser de nouveaux problèmes.

L'homme vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Gap à 2.500 euros d'amende, dont 1.000 euros avec sursis pour "blessures involontaires". Des morsures, infligées par ses patous à des promeneurs les 16, 25, 27 juillet ainsi que le 11 août.

Deux de ses chiens seront en outre confisqués par la justice et l'éleveur devra aussi s'acquitter de 300 euros de réparation auprès d'une partie civile.

Deux mois de prison avec sursis et 1.150 euros d'amende avaient été requis par le procureur de la République de Gap. De son côté, Me Éric Arditti, l'avocat de l'éleveur, avait plaidé pour la relaxe.

"On attendait un acquittement complet". La secrétaire générale de la FDSEA 05, Sandrine Hauser, s'est dite *"très déçue"*. *"L'éleveur n'est pas responsable de son patou, c'est l'État qui nous l'impose !"*

La question du loup en filigrane

Un jugement rendu près d'un mois après le procès. Le 20 septembre, alors que l'éleveur haut-alpin comparait au tribunal correctionnel de Gap, des syndicats agricoles et des éleveurs se sont rassemblés en son soutien.

Une manifestation durant laquelle des carcasses de brebis ont été disposées devant l'entrée et des pancartes brandies. Parmi elles, "À quand le procès du loup ?"

Edouard Pierre, président des jeunes agriculteurs 05 réunis ce jour-là, déplorait ces poursuites. *"Ce que l'on voudrait c'est que l'État soit responsable des chiens parce qu'on ne l'a pas choisi, on ne les met pas de notre plein gré, on les met parce qu'on subit la prédation, et on voudrait que l'État assume ses choix."*

Côté FDSEA 05, on attend de voir si l'éleveur désire faire appel. Et si c'est le cas, l'organisme pourrait conduire de nouvelles actions.

Cet été, 23 morsures de patous ont été recensées dans le seul département des Hautes-Alpes.